



Louis-Éric  
ALLARD



**Du renfort pour  
les Castors à la  
ligne bleue (C1)**



Luc  
LAROUELLE

**Sherbrooke  
bâtit solidement  
sur les  
fondations  
du passé (A5)**



Jean-Paul  
RICARD

**Les Gaiters  
perdent un pilier  
au profit de  
l'Association  
nationale de  
basket-ball (C3)**

## Pas question de déménager

**Le Tournoi atome pee-wee de Magog  
garde espoir d'éviter la grève**

Jean-Guy RANCOURT

Magog

C'est maintenant clair comme l'eau de roche: le Tournoi national atome pee-wee de Magog dont la présentation est sérieusement menacée par le déclenchement d'une grève illimitée des employés municipaux de Magog le 24 janvier au matin, aura lieu à Magog et nulle part ailleurs.

Les dirigeants du tournoi rejettent donc du revers de la main et de façon unanime la possibilité de présenter cette manifestation sportive à St-Denis de Brompton comme l'avait suggéré le maire Marc Poulin.

Le président de l'Association des membres du hockey mineur de Magog, Bernard St-James, a donné son appui à la décision prise par le comité organisateur.

«Le Tournoi atome pee-wee est un événement organisé depuis plus de 25 ans par une armée de bénévoles pour la population de Magog. Elle est où la logique de déménager dans une autre ville le temps d'une édition?», questionne M. St-James.

«De plus, un des buts premiers du tournoi est de remettre des fonds au hockey mineur de Magog. Si on devait déménager nos pénates ailleurs, il faudrait aussi mettre une croix là-dessus. On ne s'en cachera pas, déjà le comité organisateur fait face à certaines difficultés à s'entourer de commanditaires locaux, car ceux-ci ne veulent pas s'avancer immédiatement, ne sachant pas si le tournoi aura bel et bien lieu. Si on se dirigeait ailleurs, c'est certain qu'on perdrait la majorité d'entre eux en plus de voir la colonne des dépenses

imprévues grossir à vue d'oeil dans le budget du tournoi. Alors, on reste à Magog, ça c'est certain.»

**Espoir d'une entente**

Selon M. St-James, le comité organisateur du tournoi a bon espoir de voir les employés municipaux et la Ville de Magog en arriver à une entente avant le début du tournoi.

«Nous n'avons pas de parti pris en faveur de la Ville ou de ses employés, mais nous savons qu'ils sont très près d'une entente. Toutefois, il faut que les gens se parlent, ce qui n'est plus le cas. Nous exercerons des pressions afin que les négociations reprennent. Pourquoi le tournoi servirait-il d'otage dans toute cette histoire? Il faut voir plus loin que la simple perte de profits pour notre organisme. Les retombées économiques provoquées annuellement par le tournoi sont aussi très alléchantes. Il y a certainement des gens qui vont aussi en ressentir les contrecoups tôt ou tard», estime M. St-James, engagé plus que jamais dans le dossier.

Les dirigeants du tournoi continuent donc de voir aux préparatifs de la prochaine édition avec un couteau sur la gorge, ce qui n'a rien de bien rassurant.

«Ce n'est pas reposant pour personne, affirme Bernard St-James, et j'espère que nous n'aurons pas besoin de consacrer d'autres énergies ailleurs comme ça s'était passé dans les années

**Pas question... (suite en A2)**

**La Ville campe sur  
ses positions (A2)**

**Entre le hockey et le bulletin  
scolaire - L'éditorial en A4**

## NEUF PENSIONNAIRES DE VICTORIAVILLE L'ÉCHAPPENT BELLE



Photo La Tribune, Gilles Besmorgian

Neuf pensionnaires qui dormaient à l'étage du Bar Western chez Bidou, à Victoriaville, ont été réveillés en catastrophe aux petites heures du matin, hier, lorsqu'un incendie a ravagé les lieux en un éclair. Tirés brutalement de leur sommeil, certains n'ont pas eu le temps d'endosser un chandail ou d'enfiler leurs chaussures avant de sortir en vitesse. Six pensionnaires - Denis Simoneau, Denis Lamontagne, Monique Boisvert, Pierre Parenteau, Jacques Verville et Roger Béland - ont été relocalisés temporairement dans un motel en attendant de se trouver un endroit où demeurer. Ils ont tous perdu leurs effets personnels dans l'incendie. «On peut se considérer chanceux qu'il n'y ait aucune perte de vie», a signalé le chef des pompiers André Arseneault. LES DÉTAILS EN B1.

## Les infirmières seraient prêtes à accepter l'offre de 9 pour cent

Michel HÉBERT

Québec (PC)

La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec reprendra ces jours-ci les négociations avec le gouvernement dans l'espoir d'en arriver à une entente «tôt en l'an 2000».

La FIIQ est l'une des seules organisations syndicales d'envergure qui n'a pas encore signé d'entente avec le gouvernement, mais semble prête à le faire, quitte à accepter l'augmentation salariale de 9 pour cent sur quatre ans accordée aux autres employés de l'État en décembre.

«Ce serait étonnant que ce soit déférent pour les infirmières. Généralement dans le réseau, les augmentations de salaire sont les mêmes pour tout le monde», a confié hier Mme

Régine Laurent, secrétaire du comité exécutif de la FIIQ.

Il s'agit d'une concession majeure puisque la FIIQ exigeait depuis l'été dernier des augmentations salariales de 12 pour cent sur deux ans, laissant «ouverte» la troisième année d'un éventuel contrat de travail.

Le syndicat infirmier tient toutefois mordicus à boucler avantagement les discussions sur la «relativité salariale» qui accorderait à toutes les infirmières un redressement de leurs salaires fondé sur une comparaison équitable avec d'autres emplois.

A titre d'exemple, les infirmières estiment devoir être sur le même palier salarial qu'un technicien en informatique ou en tuyauterie. En ce moment, le salaire horaire d'une infirmière diplômée du collégial est de 23,30 \$ l'heure tandis que celle ayant

terminé ses études universitaires gagne 28,45 \$.

Le gouvernement a déjà mis sur la table une proposition de cette nature qui leur accorderait globalement une augmentation de 2,5 pour cent, soit 90 millions. Mais son application ferait en sorte que certaines infirmières n'auraient rien tandis que d'autres obtiendraient des hausses salariales de 3,2 pour cent. La FIIQ a donc refusé la formule soumise par les négociateurs du premier ministre Bouchard.

La demande de relativité salariale de la FIIQ équivaudrait à un redressement global de 7 pour cent.

Mme Laurent a indiqué hier que les prochains pourparlers porteront aussi sur d'autres «particularités infirmières», notamment la bonification des mécanismes d'accessibilité aux postes, une formule visant à améliorer les chances de promotion des infirmières

ayant un diplôme collégial. Ces dernières constituent 70 pour cent des 45 000 infirmières membres de la FIIQ.

Les infirmières demandent aussi des améliorations de nature normative comme des congés payés à temps double à Noël et au Jour de l'An. Ces congés sont actuellement payés au taux régulier.

C'est dans un «geste spontané» que des infirmières ont exigé depuis quelques jours le paiement de leurs heures supplémentaires à taux double. La FIIQ n'a rien à y voir, a certifié Mme Laurent hier.

Quant aux amendes de quelque 15 millions imposées à la FIIQ lors de la grève illégale de l'été dernier, elles ne seraient actuellement pas évoquées aux tables de négociations. «Nous allons les contester», a soutenu Mme Laurent, hier.



**Un courant froid  
entre le CRTC  
et Radio-Canada**

La société Radio-Canada menace de désobéir au CRTC qui lui impose une série de conditions impliquant la révision de certains aspects de sa programmation pour le renouvellement de ses licences. Le président Robert Rabinovitch estime que Radio-Canada n'a pas les reins assez solides pour absorber les coûts des changements exigés. LES DÉTAILS EN B6.

Météo / C6

NEIGE

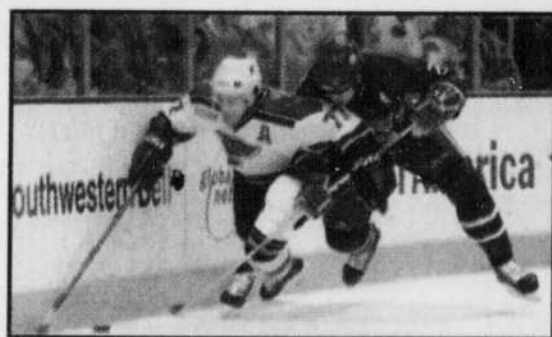
0

7h26

16h19



**Les plaisanciers  
du lac  
Memphrémagog  
remportent une  
bataille en cour  
contre la  
municipalité  
d'Austin (A3)**



**Turgeon s'amuse**



CAHIER C



**Pas  
d'opération-radar  
pour garnir les  
coffres, jure le  
chef de police (A3)**

**20e SOUPER BÉNÉFICE  
DU TOURNOI NOVICE-O-RAMA**

En collaboration avec la Caisse populaire Desjardins de Fleurimont  
**LE MERCREDI 12 JANVIER 2000**  
Au Centre Julien-Ducharme dès 18 h 30

**CONFÉRENCIER : JACQUES DEMERS**

Ancien instructeur-chef du Canadien de Montréal, ex-directeur général du Lightning de Tampa Bay et maintenant amateur à RDS et à CKAC.

**Président d'honneur Julien Ducharme,**  
ancien maire de Fleurimont

25\$ par personne.

Veillez réserver vos billets en vous adressant à Marco Bernier au 563-8075 ou au Centre Julien-Ducharme au 565-0522

# La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,  
Tél.: 564-5450, J1K 2X8  
Journal quotidien publié à Sherbrooke par  
Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc.  
(division La Tribune)

## TÉLÉPHONES

Petites annonces: 564-0999  
Publicité: 564-5450  
Rédaction: 564-5454  
Abonnements: 564-5466  
ENVOI DE PUBLICATION; Enregistrement No 0529168

## LIVRAISON

Camelots et camelots motorisés  
Prix de vente.....3,52 \$  
T.P.S. ....25 \$  
T.V.Q. ....28 \$  
Coût à l'abonné.....4,05 \$

## ABONNEMENTS

Abonnement payé à l'avance:  
endroits desservis par camelot et camelots motorisés.

Temps	Prix	TPS	TVQ	Total
1 an	165,17 \$	11,56 \$	13,26 \$	189,99 \$
6 mois	88,00 \$	6,16 \$	7,06 \$	101,22 \$
3 mois	45,00 \$	3,15 \$	3,61 \$	51,76 \$
1 mois	25,00 \$	1,75 \$	2,01 \$	28,76 \$

Abonnement par la poste: Territoire immédiat

Temps	Prix	TPS	TVQ	Total
1 an	255,00 \$	17,85 \$	20,46 \$	293,31 \$
6 mois	140,00 \$	9,80 \$	11,24 \$	161,04 \$
3 mois	80,00 \$	5,60 \$	6,42 \$	92,02 \$
1 mois	50,00 \$	3,50 \$	4,01 \$	57,51 \$

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS  
1 an 700,00 \$, 6 mois 410,00 \$, 3 mois 265,00 \$, 1 mois 130,00 \$  
"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

## INDEX

Arts et spectacles:.....B-5  
Bandes dessinées:.....D-3  
Chez nous:.....B-1  
Décès:.....D-5  
Économie:.....B-2  
Messier en liberté:.....C-6  
Opinions:.....A-4  
Petites annonces:.....D-2  
Sports:.....C-1

Page Internet:  
<http://www.latribune.qc.ca>  
Courrier électronique:  
[redaction@latribune.qc.ca](mailto:redaction@latribune.qc.ca)  
Télécopieur de la rédaction:  
(819) 564-8098

## Maxi à Rock Forest

### Que des rumeurs...

Sherbrooke

En dépit de rumeurs persistantes sur la venue d'un marché d'alimentation Maxi à Rock Forest, et la direction du Provigo de l'endroit et le porte-parole de Maxi à Montréal refusent de faire le moindre commentaire.

«Je n'ai eu aucune confirmation; il peut arriver des paquets de choses», livre le responsable du Provigo des Terrasses Rock Forest, Bertrand Bilodeau.

«Les employés sont au courant depuis novembre que c'est possible qu'il se passe des choses, on les a rassurés», ajoute-t-il.

Quant au porte-parole de Maxi/Provigo à Montréal, Laurent Pépin, il se limite à dire qu'il ne s'agit que de rumeurs, sans plus.

«On n'a pas de commentaires à faire là-dessus. C'est une rumeur qui court depuis un an, avec l'achat par Loblaw, c'est dans le domaine des rumeurs».

# Magog ne changera pas son offre

Magog

Le maire de Magog, M. Marc Poulin, déplore que les employés municipaux aient choisi la période où doit avoir lieu le Tournoi national de hockey atome pee wee pour déclencher une grève générale d'une durée illimitée.

Il affirme toutefois que, même si une grève empêchera la tenue de cet événement prestigieux qui nécessite une longue préparation, met des centaines de bénévoles à contribution, attire plusieurs milliers de visiteurs à Magog et a un impact économique considérable, il n'est pas question que Magog offre à ses employés des hausses de salaire plus généreuses que celles qu'ils ont rejetées en décembre.

«Nous ne leur avons pas seulement offert une hausse de salaire de 1,9 pour cent rétroactive au 1er janvier 1999, une hausse de 2 pour cent pour l'année en cours et une hausse de 2 pour cent pour l'an prochain. Nous leur avons aussi offert d'indexer ces hausses dans une proportion égale à celle de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Dans la pratique, cela signifie que, si, en 1999, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 2,5 pour cent, c'est une augmentation de salaire de 2,5 pour cent qu'ils recevront, soit l'augmentation de 1,9 pour cent que nous leur offrons et la diffé-



Marc Poulin

rence de ,6 pour cent entre cette augmentation et l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. En supposant que, cette année et l'an prochain, il augmente dans la même proportion, ils ne seront pas distancés, ils conserveront tout leur pouvoir d'achat. C'est plus que ce que les employés du gouvernement du Québec viennent d'accepter. C'est plus aussi que ce que la plupart des entreprises offrent à leurs

employés», a expliqué hier M. Poulin.

Il a ajouté qu'à la différence des employés du gouvernement du Québec et des employés de bon nombre de municipalités, les employés municipaux n'ont pas vu leur salaire chuter de 6 pour cent quand le gouvernement du Québec a ordonné aux municipalités de réduire leur masse salariale. «Leur salaire est resté stable pendant deux ans, c'est vrai, mais il n'a pas diminué parce que Magog avait déjà réduit sa masse salariale par le biais d'une restructuration administrative majeure. Ils ont l'air d'avoir oublié cela», a-t-il souligné.

Selon lui, Magog qui vient de réduire le taux de son impôt foncier de 8 pour cent et verra de ce fait les recettes fournies par la taxe foncière réduites de 558 000 \$ cette année ne peut pas faire plus sans compromettre son équilibre budgétaire. «Que le Syndicat canadien de la fonction publique nous fasse, s'il le peut et s'il le veut, une proposition qui, d'une manière ou d'une autre, colle à la nôtre et nous l'évaluerons sérieusement mais jamais nous ne négocierons le couteau sous la gorge», a-t-il affirmé.

M. Poulin a ajouté que, s'il y a grève le 24 janvier, l'Aréna de Magog où doit être présenté le Tournoi national de hockey atome pee wee sera tout simplement fermé.

«Nous n'embaucherons pas de bri-seurs de grève et aucun cadre ne fera le travail d'un employé syndiqué», a-t-il assuré tout en prévenant les employés

municipaux que ce sont eux qui devront répondre de leur geste devant leurs concitoyens et qui devront porter l'odieux de l'annulation d'un événement aussi attendu que ce tournoi.

## Pas question de déménager (suite de la Une)

1980 alors qu'une manifestation monstre impliquant les joueurs, les bénévoles du hockey mineur et des parents avait été organisée dans les rues de Magog. Quelques jours plus tard, le conflit entre la ville et ses employés était réglé et le tournoi avait été présenté.»

Chose certaine, une date est à retenir, soit celle du 18 janvier alors que le tournoi a prévu une conférence de presse cette journée-là pour dévoiler les grandes lignes de sa prochaine édition. Si le conflit n'était pas solutionné à ce moment-là, peut-être cela obligerait-il les dirigeants du tournoi à modifier leur tir.

Entretemps, on ne dénote toujours aucun déstement chez les équipes participantes jusqu'ici.

# Les quadruplés du millénaire ont vu le jour à Montréal

Montréal (PC)

Les tout premiers quadruplés du millénaire ont vu le jour à l'Hôpital général juif de Montréal, mercredi, a fait savoir hier la direction de l'établissement de santé.

«C'est un cadeau de Dieu», a quant à lui déclaré leur père, David Engel, tout en jetant un regard tendre sur sa fille et ses trois fils, installés dans de petits incubateurs à la pouponnière.

Les quadruplés, tous en bonne santé, selon les médecins, sont nés mercredi entre 13h26 et 13h29. Le plus léger pèse 1150 grammes, tandis que le plus costaud fait osciller la balance à 1325 gr. Trois bébés respirent déjà d'eux-mêmes.

«Nous avons reçu des appels de partout dans le monde. Nous avons vérifié, et ce sont vraiment les premiers quadruplés à naître dans le nouveau millénaire», a affirmé le Dr Apostolos Papageorgiou, chef de l'unité des soins intensifs du département de néonatalogie de l'hôpital.

«Je suis juif et dans notre calendrier, nous ne sommes pas en 2000. Mais nous sommes très contents de faire partie de ces événements», a blagué M. Engel.

La maman des quadruplés, Chaya Mintz, âgée de 33 ans, entamait sa 29e semaine de grossesse quand elle a accouché. Il s'agissait de sa septième grossesse. Mme Mintz a dû subir une césarienne et elle récupère très rapidement.

Ce n'est qu'à la 19e semaine que le couple a appris l'arrivée des quatre poupons. «Le choc a été énorme, mais nous sommes très heureux. Et heureusement que ma femme était couchée

quand elle l'a appris», a souligné M. Engel.

Le couple, du quartier montréalais Côte-des-Neiges, a déjà deux filles et quatre garçons, dont l'âge varie entre trois et 13 ans.

«Il y a une chance sur 600 000 qu'une femme accouche de quadruplés», a affirmé le Dr Papageorgiou. La mère des quadruplés prenait des médicaments pour régulariser son cycle menstruel, ce qui pourrait avoir engendré cette grossesse multiple.

Mme Mintz a été hospitalisée le 24 décembre, quand les premières contractions ont commencé. Les médecins ont réussi à retarder l'accouchement à l'aide de médicaments.

«Nous avons gagné 12 jours. C'est important, car, à ce stade, un bébé gagne 20 gr par jour», a dit le Dr Papageorgiou.

Les bébés, qui sont étroitement surveillés par le personnel, pourront quitter l'hôpital d'ici deux mois. Leur mère obtiendra son congé mardi ou mercredi, a dit le Dr Papageorgiou.

Le père, âgé de 36 ans, enseigne à des élèves de sixième année qui fréquentent l'école Yeshiva Gedolah, à Montréal. La mère s'occupe des enfants.

Douze bouches à nourrir, est-ce préoccupant? «Je fais un salaire modeste. Ça m'inquiète un peu, mais j'ai la foi. Tout va être correct, c'est sûr», a assuré M. Engel.

La petite fille se prénommera Sarah. «Les noms des trois garçons ne seront choisis qu'après leur circoncision», a indiqué leur père.

Et le couple prévoit-il encore agrandir la famille? «Nous ne contrôlons rien. Si Dieu le veut ainsi, nous n'allons pas arrêter. Nous voulons avoir le plus d'enfants possible», a dit M. Engel.



Photo PC  
Le père des quadruplés du millénaire, David Engel, et la grand-mère, Myriam Mintz, regardent avec tendresse un des quatre bébés qui sont nés mercredi à l'Hôpital général juif de Montréal.

**twik®**

**VENTE AU RABAIS DE JANVIER**

VALEURS MODE EXCLUSIVES. PRIX EXCEPTIONNELS. GARANTIE DE QUALITÉ SIMONS DANS TOUTS NOS RAYONS

**TEE-SHIRT FLEURS SUR FILET**  
**11,99**  
Rég. 40,00\*

Une valeur Twik exclusive absolument exceptionnelle. Choix de tee-shirts manches longues avec encolure ronde ou V. en Filet brodé fleurs variées, superposé sur une doublure en couleur. P.m.g.tg.

**CARDIGAN TRICOT BOUCLETTE**  
**29,95**  
Rég. 50,00\*

Un style encolure ronde et manches trois-quarts. Charbon, denim, naturel. P.m.g.tg. À coordonner à son pull col roulé 19,99. sa jupe courte 14,99

**CHEMISE VELOURS ORIENTAL**  
**19,99**  
Rég. 45,00\*

Fin velours rasé stretch pour une chemise manches trois-quarts, imprimée geisha en combinaison de rouge et olive. P.m.g.

**CABAN TROIS-QUARTS EN LAINE**  
**99,95**  
Rég. 149,95\*

Texture cachemire ou molleton pour des trois-quarts chaudement doublés. Forme simple ou double boutonnage, col cranté ou chemise. Choix de gris, marine, cerise, charbon dans le groupe.

la maison

**simons**

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL 977 STE-CATHERINE OUEST • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

HEURES D'AFFAIRES : 7 JANVIER, QUÉBEC ET SHERBROOKE 9H30 À 21H00, MONTRÉAL 10H00 À 21H00, 8 JANVIER QUÉBEC 9H30 À 17H00, SHERBROOKE 9H00 À 17H00 MONTRÉAL 9H30 À 17H00

# Victoire des plaisanciers en cour

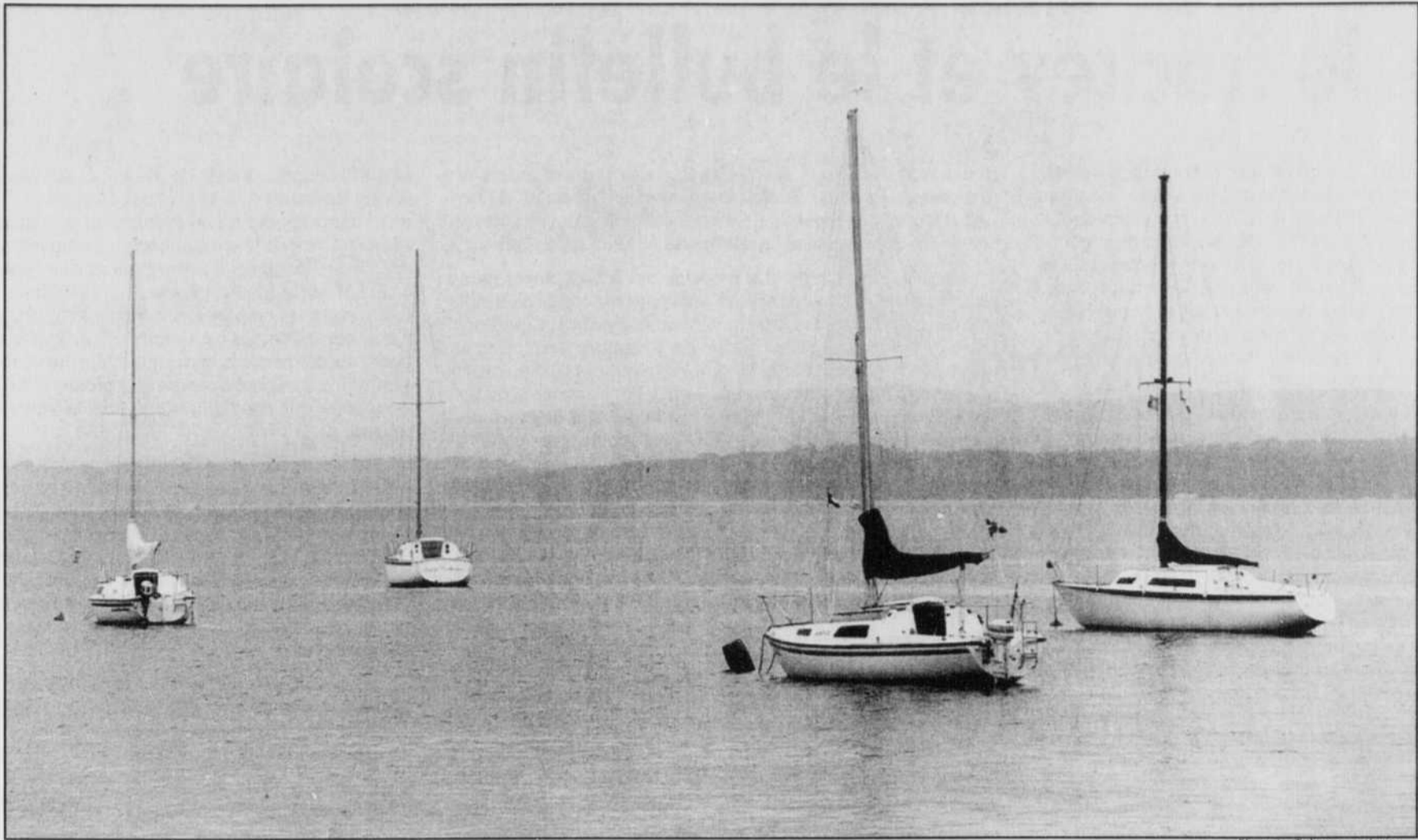
La Cour supérieure annule le règlement d'Austin imposant des restrictions à l'ancrage d'embarcations dans deux baies

## Magog

Le règlement imposant des restrictions à l'ancrage et à l'amarrage des embarcations dans deux baies du lac Memphrémagog, la baie Verte et la baie Channel, qui a été approuvé par le conseil municipal d'Austin en 1997 a été annulé par la Cour supérieure parce qu'il est inconstitutionnel.

En annulant ce règlement avec dépens, le tribunal a fait droit à une requête déposée en juin 1998 au nom des plaisanciers qui fréquentent le lac Memphrémagog par M. Pierre LaRochelle, M. Claude Vachon et l'association Les dix capitaines. L'audition de la requête a eu lieu l'automne dernier au palais de justice de Granby. Elle a duré cinq jours.

Dans un jugement rendu le 5 janvier, le juge Suzanne Mireault rappelle, ainsi qu'Austin l'a d'ailleurs reconnu, que la Loi constitutionnelle de 1867



La confrontation entre les plaisanciers du lac Memphrémagog et les riverains, via les municipalités, connaît un nouveau rebondissement. La Cour supérieure invalide le règlement d'Austin sur l'ancrage et l'amarrage dans deux baies. Il s'agit maintenant de savoir si Austin ira en appel, ou choisira de négocier avec les représentants des plaisanciers.

qu'il en résulte une situation absurde: l'ancrage et l'amarrage sont prohibés durant une période où la navigation est presque inexistante et où elle ne se pose pas de problème de nuisance.

### D'une façon raisonnable

Le magistrat concède toutefois que le droit à l'ancrage et à l'amarrage doit s'exercer d'une façon raisonnable et ne pas nuire au droit de propriété et aux droits d'usage des riverains et que, lorsque des plaisanciers osent débarquer et s'installer pendant une période plus ou moins longue sur une plage privée, ils posent un geste tout à fait inapproprié et s'arrogent des privilèges que le droit à l'ancrage et à l'amarrage ne leur accorde pas.

Le juge Mireault n'a pas estimé opportun de déclarer le règlement arbitraire, abusif et déraisonnable ainsi que le réclamaient les riverains.

accorde au gouvernement fédéral une compétence exclusive en matière de navigation, que le droit à l'ancrage et à l'amarrage est un droit accessoire du

droit général de navigation et que seul le gouvernement fédéral a le pouvoir de légiférer en cette dernière matière.

Le juge Mireault souligne que, même si le règlement semble s'attaquer aux problèmes de bruit et de pollution vécus par les riverains de la baie Verte et de la baie Channel, son but ultime

est de limiter l'ancrage et l'amarrage des embarcations dans ces baies entre le 15 mai et le 15 octobre et de les interdire en tout autre temps. Il ajoute

## Me Rancourt appelle de ses vœux des «négociations de bonne foi»

### Magog

Se réjouissant du jugement rendu en faveur du regroupement des plaisanciers du lac Memphrémagog concernant l'ancrage et l'amarrage des bateaux dans deux baies du lac Memphrémagog, l'avocat Jean-Pierre Rancourt espère maintenant que la porte des négociations s'ouvrira entre municipalités et plaisanciers.

«Ce qu'on souhaite, c'est que les négociations soient lancées de bonne foi entre les parties impliquées, de façon à ce qu'on parvienne à un règlement qui ravira plaisanciers et riverains», soutient Me Rancourt.

Ce dernier soutient que des démarches en ce sens avaient déjà été effectuées auprès des municipalités concernées, dont Austin, mais que celles-ci avaient laissé ces offres sans réponses.

«On mise donc maintenant sur l'élaboration d'un règlement qui assurera la quiétude des riverains et qui permettra aux plaisanciers d'exercer leur sport avec civisme. Ces trois dernières années, avec les règlements sur l'ancrage aux bouées, on a perdu beaucoup de plaisanciers. Or, ceux-ci constituent un apport important pour la région de Magog», souligne Jean-Pierre Rancourt.



Pierre LaRochelle, plaisancier



Roger Nicolet, maire d'Austin



Me Jean-Pierre Rancourt

## «Que le conseil et les riverains s'asseoient donc avec nous»

### Magog

L'annulation du règlement imposant des restrictions à l'ancrage et à l'amarrage des embarcations dans la baie Verte et la baie Channel qui a été approuvé par le conseil municipal d'Austin en 1997 a été accueillie avec une vive satisfaction par M. Pierre LaRochelle.

M. LaRochelle, un des trois porteurs de la requête en annulation déposée en juin 1998 et entendue au palais de justice de Granby l'automne dernier par le juge Suzanne Mireault, a affirmé hier que le jugement rendu par ce magistrat répond presque en tous points à ses attentes.

### «Je ne serais guère surpris si le conseil décidait d'interjeter appel»

«Nous soutenions qu'Austin n'a pas le pouvoir de légiférer en matière d'ancrage et d'amarrage parce que ce droit est un droit accessoire du droit général de navigation qui relève de la compétence exclusive du gouvernement fédéral et le juge Mireault nous a donné entièrement raison sur ce point capital», a-t-il souligné.

Il a exprimé le souhait qu'Austin n'interjette pas appel du jugement, affirmant qu'une somme de plus de 25 000 \$ a déjà été dépensée en honoraires et en frais légaux et que la municipalité a bien mieux à faire de l'argent dont les contribuables lui confient la gestion.

«Au lieu de jeter de l'huile sur le feu et de gaspiller des milliers de dollars additionnels en portant le débat à un autre niveau avec de bien minces chances de succès, que les membres du conseil municipal et les riverains s'assoient donc avec nous afin que nous puissions promouvoir tous ensemble des mesures qui assureront la tranquillité aux riverains et faciliteront l'accès du public au lac sans chasser les

plaisanciers», a-t-il commenté.

Pour sa part, le maire d'Austin, M. Roger Nicolet, s'est dit déçu par l'annulation du règlement et il n'a pas écarté la possibilité que la municipalité interjette appel du jugement.

«Chaque fois qu'il a été question de ce règlement à une séance du conseil municipal, je me suis retiré, étant donné que je suis moi-même un riverain et que je voulais pas prêter le flanc à une accusation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts. Je ne peux donc pas et je ne veux d'ailleurs pas influencer la décision qui sera prise par le conseil municipal à ce sujet. Je ne serais cependant guère surpris si le conseil municipal décidait d'interjeter appel», a-t-il déclaré.

## Le directeur de la police se fiche des «coffres» de la Ville

### Sherbrooke

«Jamais, au grand jamais, dans l'exercice de mon mandat, je vais commander des opérations pour remplir les coffres, pour répondre à des impératifs budgétaires. Je vais commander des opérations pour répondre aux attentes des gens, pour assurer la sécurité de la communauté.»

Plus clair que ça, ça ne se peut pas! Chatouillé par des rumeurs et questionné à maintes reprises ces derniers temps au sujet d'une commande d'opérations-radar refilée aux policiers et sur des quotas quotidiens de contraventions à atteindre, M. Michel Carpentier, directeur du Service de police de la région sherbrookoise, a non seulement démenti les rumeurs de façon claire et nette mais il a expliqué sa façon de gérer le travail des policiers.

«Selon les problématiques soulevées, nous allons entreprendre des actions préventives ou répressives. Si on nous signale des problèmes de circulation, on va établir des orientations et on va s'assurer que le travail soit effectué. Si un policier a connu une journée de 12 accidents, trois plaintes de voies de fait et six vols avec effraction, que peut-on lui dire? Mais si

un autre collègue-policier n'a rien eu... mais n'a rien vu de sa journée? On le questionnera et avec raison.»

On ne peut ignorer qu'en matière de circulation, il y a toujours du travail à accomplir. Vitesses excessives, dépassements douteux, manœuvres dangereuses...

«Quand un policier est assigné à la circulation, on s'attend à ce qu'il voie des choses et agisse en conséquence. Mais jamais l'aspect budgétaire motivera une opération. Notre travail, que ça soit en matière préventive, dans le domaine des enquêtes, ou dans la circulation, est de trouver des solutions aux problèmes qui entravent le mieux-être de la communauté,



Michel Carpentier

qui mettent en péril sa sécurité ou qui créent du désordre. Je crois que 95 pour cent du personnel comprend cela et travaille en conséquence.»

On sait que dans le temps des Fêtes, des policiers assignés habituellement à la circulation ont été concentrés dans les centres commerciaux pour des raisons de sécurité et de prévention. On doit reconnaître que l'achalandage est monstre et que tout peut arriver.

C'est pour cette raison que d'autres policiers ont été mandatés pour le travail de circulation.

«J'ai des ressources, du personnel, de l'équipement et la population s'attend à des services et c'est ce qu'on s'efforce de leur donner avec tout notre cœur et nos capacités.»

M. Carpentier a même offert «au policier-fantôme» ou «aux policiers-fantômes» qui répandent ce genre de rumeurs de venir débattre la question publiquement.

«Je suis prêt à m'asseoir à une table et tenir un débat sur la question et les médias seront invités à y assister.»

Tant qu'il y aura des problèmes en matière de circulation, il faut s'attendre à voir des policiers intervenir... et pas besoin d'être policier pour s'apercevoir qu'il y en a encore!



Le maire Jean Perrault se confie au journaliste Luc Larochelle dans la foulée des projets annoncés depuis quelques mois. Une grande entrevue à lire demain.

loto-québec		résultats	
<b>649</b>	Tirage du 00-01-05	GAGNANTS	LOTS
		6/6 0	1 815 870,10 \$
		5/6+ 6	90 793,50 \$
		5/6 211	2 065,40 \$
		4/6 1231	67,60 \$
		3/6 216 639	10,00 \$
Numéro complémentaire: 19		Ventes totales: 12 884 734,00 \$	
		Prochain gros lot (appr.): 5 000 000,00 \$	
<b>Quebec 49</b>	Tirage du 00-01-05	GAGNANTS	LOTS
		6/6 0	1 000 000,00 \$
		5/6+ 0	50 000,00 \$
		5/6 22	500,00 \$
		4/6 1 229	50,00 \$
		3/6 21 044	5,00 \$
Numéro complémentaire: 45		Ventes totales: 512 166,00 \$	
<b>Banco</b>	Tirage du 00-01-06	<b>Quinté</b>	Tirage du 00-01-05
		NUMÉRO: 388048	
2 3 13 14 21		<b>Extra</b>	Tirage du 00-01-06
22 23 27 31 32		NUMÉRO: 872326	
33 35 38 39 40			
42 48 50 51 60			

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

## EDITORIAL

## Entre le hockey et le bulletin scolaire



Michel MORIN

Ce qui constituait hier encore une éventualité prend aujourd'hui allure de menace directe, voire d'une action irréfutable que les employés municipaux de Magog entendent bien mettre de l'avant, le 24 janvier prochain. En effet, les quelque 77 employés de l'endroit annoncent leur intention de déclencher une grève générale illimitée la journée même où doit se mettre en branle le Tournoi national de hockey atome pee wee de Magog.

Dans l'approche syndicale, cette décision peut effectivement être vue comme l'ultime moyen de pression à entreprendre pour forcer l'employeur, donc les élus municipaux, à mettre de l'eau dans son vin et ainsi bonifier l'offre qui est présentement sur la table. Sauf que ce faisant, les employés municipaux de Magog risquent de tomber dans le même panneau que les professeurs qui, pour pousser dans ses derniers retranchements le gouvernement, décidaient récemment de boycotter les activités parascolaires. On rétorquera que ces mêmes professeurs ont eu gain de cause, obtenant, comme les autres employés de l'État, des augmentations salariales plus substantielles que ce qui avait été annoncé. Faire cette lecture serait toutefois hasardeux. Si les professeurs ont obtenu davantage, ils ne le doivent pas à leur boycott des activités parascolaires, mais plutôt à la générosité inattendue du gouvernement

Bouchard envers tous ces employés, professeurs et autres professionnels. La seule récolte des professeurs émanant du boycott des activités parascolaires aura été la désapprobation publique, ce qui ne constitue pas exactement un gain syndical.

Le geste que s'appêtent à commettre les employés municipaux de Magog est encore plus désolant et incompréhensible que ces mêmes travailleurs, membres du Syndicat canadien de la fonction publique, soutenaient en novembre dernier, et ce le plus sérieusement du monde, que s'ils avaient tardé à sortir la machinerie lourde dans les rues de la ville, c'est parce qu'ils étaient tous à l'école afin de recevoir le bulletin de leurs enfants. On peut applaudir au fait que le bien de leurs enfants soit si cher à leurs yeux. Mais comme il faut parfois se montrer conséquent dans la vie, ces mêmes employés devraient aujourd'hui avoir une bonne pensée pour tous ces jeunes (leurs enfants comme ceux des autres parents), qui convergeront à Magog le 24 janvier afin de prendre part à leur grande fête du hockey. S'ils ont été capables de manquer à l'appel pour rencontrer les professeurs de leurs enfants un soir où leurs services étaient requis, ils devraient pousser leur dévouement exemplaire jusqu'au bout. Et être de la partie lors du Tournoi de hockey, histoire de permettre aux petites frimousses de jouer sur une patinoire moins enneigée que les rues de la ville un certain soir de novembre...

Cette grève générale illimitée risque également de faire très

mal à l'économie locale de Magog et des quelques municipalités environnantes. Il ne faut pas être grand clerc pour imaginer que l'annulation d'un tel événement sportif autant que social à Magog priverait les restaurateurs, commerçants et propriétaires d'établissements d'hébergement de revenus intéressants. Et à cela, il ne faut pas minimiser la réaction de la population locale envers ses employés municipaux. S'il est possible que plusieurs contribuables cautionnent la lutte des employés municipaux, il s'en trouvera certes qui n'éprouveront pas la même sympathie à l'égard de leurs cols bleus et blancs si la grève a pour conséquence d'annuler la présentation de cet important tournoi de hockey.

Est-là le prix que les employés syndiqués sont prêts à payer? Peut-être. Mais ils ne devraient pas oublier que leurs conditions salariales et normatives sont d'abord et avant tout rendues possibles grâce aux taxes que perçoit l'administration municipale. Si les contribuables acceptent de payer un peu plus de taxes municipales pour permettre une amélioration du traitement de leurs employés, qu'il en soit ainsi. Sinon, les employés municipaux ont tout avantage à bien mesurer la portée de leur geste.

On peut bien vouloir faire un pied-de-nez aux jeunes hockeyeurs et à toute l'organisation du tournoi; ce ne sera rien à côté des gros yeux que feront les parents et surtout les payeurs de taxes de Magog.

## LETRE OUVERTE

## À propos du Christ

A-t-il abandonné ses prêtres et églises? Avec la rareté de l'emploi, on devrait voir des files de gens à l'archevêché, aspirer à la prêtrise. Et ses églises se détériorent, passent au feu, deviennent de vieux clochers que les baptisés désertent de plus en plus (40% de pratiques religieuses au Canada). Lui qui était reconnu pour ses miracles (pains, lépreux, aveugles, etc.), on lui a même attribué la résurrection de Lazare, il ne peut même plus boucher les petits trous dans les toitures.

En fait, est-il vraiment le chef de ces églises? N'a-t-il pas dit: «je bâtirai mon église», sans toutefois fixer de date. On aurait simplement pris une certaine avance.

Avez-vous remarqué que si on veut les faire réparer, on ne mentionne pas les églises du Christ, de peur de se faire dire «demande un miracle à celui que tu as tellement vanté». On

va plutôt avec un joyau patrimonial qu'il faut sauver coûte que coûte. Aides gouvernementales, fidèles, bingos, en fait, toute la communauté est sollicitée. Qu'on vende des illusions ou des pantalons, ce sont des commerces: Eaton n'était plus rentable, et il s'est retiré.

Aussi, il affirmait: «Ne croyez pas que je suis venu apporter la paix, mais les froids, discordes, guerres, le glaive quoi!» Sachant que c'était l'arme la plus meurtrière du temps, on peut facilement penser qu'il irait pour la bombe atomique s'il était de notre temps. Il a promis qu'il reviendra... peut-être qu'il prendra un marteau et qu'il la bâtira son église... ou qu'il s'échouera tout simplement sur une nuée. Parole d'un anti-Christ.

Adrien Clément  
Sherbrooke

## Le piratage

Piratage de cartes de crédit, piratage de lignes téléphoniques, piratage de votre ordinateur, etc.

Quand des clients se font abuser par ces spécialistes dont la technologie devient supérieure à ce qu'il y a sur le marché et qu'ils dénoncent ces faits, on entend de la part des hauts responsables des «réflexions synonymiques» genre: cette situation n'est pas courante, ou, c'est très rare, ou, ce sont des cas particuliers, ou, je suis très étonné d'apprendre cela, ou, ce sont des cas isolés, ou, nous ne pouvons éviter ces fraudes, etc. Mais de temps en temps, quelqu'un ose dire: «Nous allons faire quelque chose». Ouf! Merci pour les clients.

Il est flagrant de constater que ces fraudes sont de plus en plus répétitives, mais ne touchent pas directement les donneurs de services, ça a donc l'air d'être bien secondaire pour eux; mais vous n'avez qu'à toucher à leur argent, vous allez voir s'ils vont vite réagir.

Fournisseurs de cartes de crédit plus particulièrement, réveillez-vous, vos clients commencent à avoir de gros problèmes et avec le temps, cela évoluera; prenez vite des dispositions pour enrayer ce phénomène, mettez sur le marché des produits plus fiables (carte à puce par exemple).

Enfin, il faut savoir que les clients sont peut-être responsables de leurs cartes, mais quand il est prouvé qu'ils ont été floués, les institutions sont également responsables car leurs systèmes ne sont pas sans défaillance (la fiabilité comme l'avance technologique, ça évolue aussi, n'est-ce pas?), d'ailleurs, le doute commence à s'installer.

Elles doivent donc rembourser toutes vos pertes, sauf bien sûr s'il y a eu fraude de la part des clients.

Salutations à toute l'équipe du journal.

J.C. Royer  
Ham-Nord

## Politique de riches

Encore un croc-en-jambe du gouvernement Bouchard aux assistés sociaux, encore des belles promesses qui s'envolent en fumée et notre esprit des Fêtes par la même occasion car contrairement aux résidents du Québec, je viens d'apprendre que nous n'aurons pas droit à notre TVQ encore cette année (comme l'année dernière).

Pourtant en août, on a reçu la moitié de la somme promise. Encore les riches qui vont empocher l'argent et les plus démunis qui se fient à l'-dessus pour manger pour les Fêtes, on va devoir s'en passer. Où est la justice? Politique de riches pour les riches.

Danielle Paquette  
Sherbrooke

## Contribution remarquable

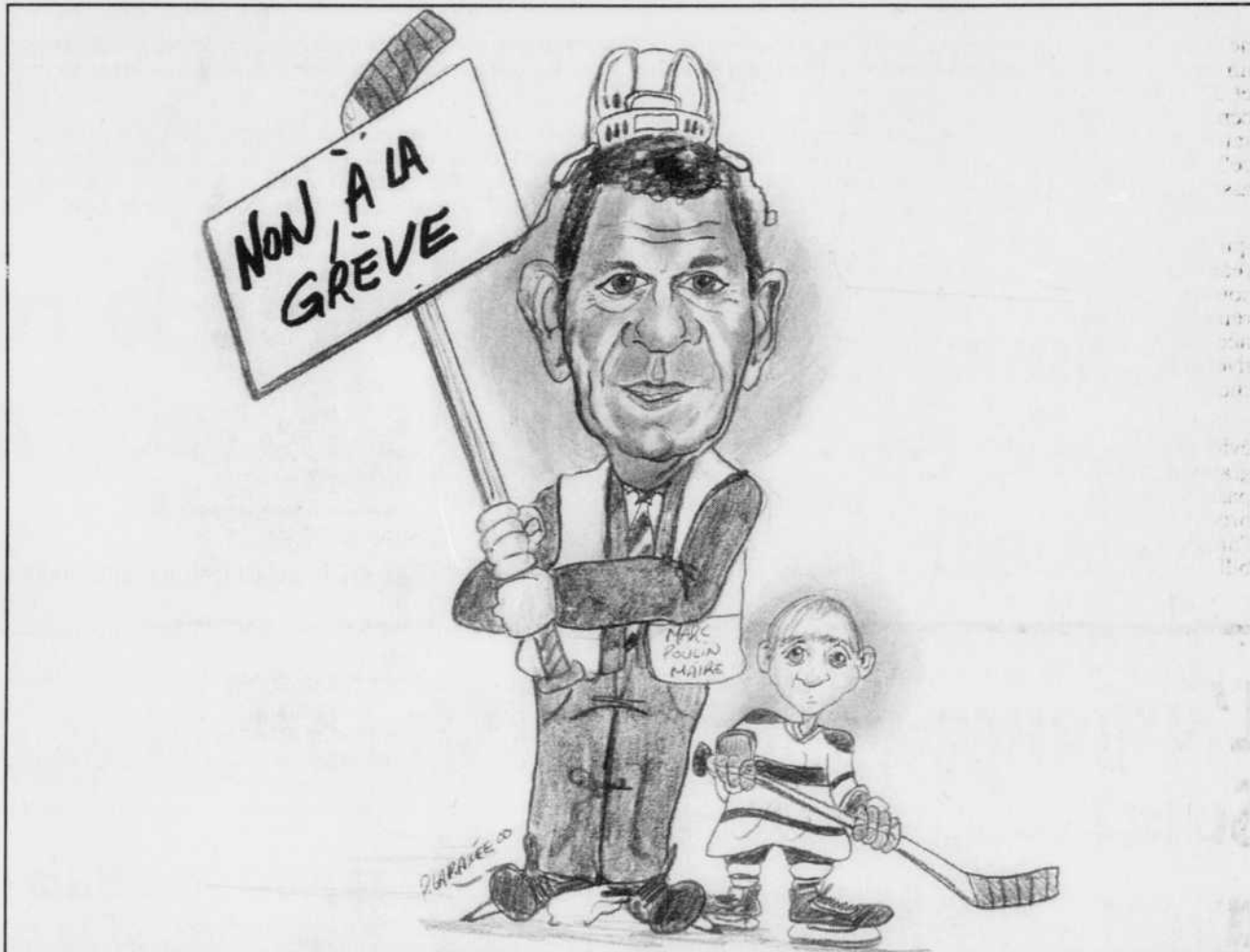
Madame Sylvie Pion,  
journaliste

Les membres du Centre régional le Bel âge, en collaboration avec la municipalité de Windsor, vous remercient sincèrement de votre contribution rédactionnelle lors de notre dernière rencontre amicale.

Cette fête aura donc réuni environ 250 personnes pour un «super» après-

midi d'activités diverses. Les aînés de notre région, participants et bénévoles, s'entendent pour dire que tout a contribué à faire de cette journée une rencontre des plus agréables, inoubliables même, grâce à l'information transmise au public dans *La Tribune*.

Les membres du Centre régional le Bel âge  
Par Jeanne Nadeau, secrétaire



## DOCUMENT

## Les Fêtes en Bosnie

La période des Fêtes, et particulièrement Noël, est souvent le moment privilégié des retrouvailles entre parents et amis(es). Le 24 décembre, on court pour acheter les derniers cadeaux. On va ensuite à la Messe de minuit et au retour, on s'embrasse, on se donne des cadeaux, on mange de la dinde, de la tourtière et on danse. Bien souvent on arrose le tout d'une bouteille de vin ou d'un verre de bière. Toutes ces occasions peuvent paraître normales d'une année à l'autre; mais cette année est très spéciale pour moi et mes collègues qui sommes déployés en Bosnie.

Non seulement nous avons passé le temps des Fêtes loin de nos familles et de nos amis (es) mais de plus, nous allons fêter le nouveau millénaire en Bosnie.

Comment fête-t-on Noël en Bosnie? La période des Fêtes se vit très différemment du Canada. Nous sommes situés dans une région majoritairement musulmane qui ne fête pas Noël. Par contre, les camps canadiens sont décorés de quelques arbres illuminés et de banderoles. A notre camp,

par exemple, nous avons fêté Noël grâce à deux événements: le 24 décembre, nous avons reçu des enfants bosniaques qui ont donné un spectacle de chant et de danse et, le 25 décembre, nous avons fêté Noël avec un grand souper qui a réuni tout le personnel du camp. Nous avons toujours été réglemmentés à un maximum de deux bières par jour (pour une question de sécurité) mais les repas ont été typiquement canadiens.

Par l'expérience des quelques-uns qui ont déjà vécu le temps des Fêtes à l'extérieur du pays, cette période est très difficile et l'entraide entre les militaires devient très importante. Les parents s'ennuieront de leurs enfants, les autres de leur conjoint et conjointe ou ami(e) de coeur.

Durant la période des Fêtes, nous avons continué à travailler tout en pensant à nos familles et amis du Canada. Nous avons continué à faire ce pourquoi nous sommes venus ici: maintenir la paix dans un pays dévasté par la guerre. Ce travail est probablement l'un des gestes les plus symboliques. Noël 1999 aura été bien spécial

pour nous tous, car nous nous sommes rendus compte que ce qu'il y a de plus important ce n'est pas la nouvelle cravate ou le nouveau téléviseur que nous allons recevoir mais plutôt ce que nous pouvons partager avec autrui. Tout comme Jean-Christophe (5 ans), et Antoine Ruel (6 ans) de Sherbrooke l'on fait en m'envoyant volontairement tous leurs bonbons d'Halloween pour les enfants d'ici. C'est ça l'esprit des Fêtes en Bosnie: le partage.

Je tiens à profiter de l'occasion pour souhaiter une Bonne Année 2000 à toute ma famille qui demeure à Sherbrooke, Windsor et Laval ainsi qu'à mes amis et collègues de la 52e Ambulance de campagne de Sherbrooke. Un joyeux anniversaire à mon neveu Charles, qui a eu deux ans le 29 décembre dernier. Continuez à envoyer vos mots d'encouragements à tous les militaires. Votre geste, si simple soit-il, fait toute une différence en Bosnie: palladium@dnd.ca.

Capitaine Martin Barrette,  
52e Ambulance de campagne de Sherbrooke

## OPINION

## Quotas de lait et quotas de boeuf

La Tribune du mercredi 5 janvier s'est empressé de faire une manchette avec le fait que les propriétaires de la ferme Pfeuti de Coaticook s'inquiètent de ce qu'il adviendrait des quotas de lait dans un Québec indépendant.

Si le reste du Canada refuse

d'acheter votre lait, le Québec, de son côté, pourrait refuser d'acheter le boeuf de l'Ouest.

Ainsi, la famille Pfeuti pourra sacrifier quelques vaches afin que nous puissions manger notre steak, tout en continuant à nous vendre du lait.

Mais le Québec propose plutôt un partenariat économique avec le reste du Canada et les facteurs commerciaux devraient l'emporter sur les inquiétudes appréhendées.

Jean-Marie Cliché  
Sherbrooke

ADMINISTRATION	RÉDACTION	PUBLICITÉ	TECHNOLOGIE	PRÉ-IMPRESION & PRODUCTION	COMPTABILITÉ	TIRAGE						
Raymond Tardif Président et éditeur	René Morin Vice-président Finances et administration	Jacques Pronovost Rédacteur en chef	Maurice Cloutier Directeur de l'information	François Fouquet Directeur	Alain LeClerc Michel Poulin Adjoints au directeur	René Béliveau Conseiller	André Roberge Directeur	Steeve Rancourt Michel Doyon Adjoints au directeur	Pierre Vallée Contrôleur	Julienne Poulin Gérante du crédit	André Custeau Directeur	Serge Nadeau Adjoint au directeur

# Bâtir sur les fondations du passé



Sherbrooke

**L**e conseiller Serge Paquin a déjà dit qu'entrer au centre-ville de Sherbrooke par la rue Frontenac c'était comme pénétrer dans Beyrouth au lendemain des bombardements. Comme une guerre dont la fin est annoncée plusieurs fois avec la signature des accords de paix, il semble que l'heure de la libération soit enfin arrivée. On posera des fenêtres au lieu du contreplaqué dans la vieille usine Kayser.

Il y a de quoi fêter. Ne serait-ce que pour célébrer la présence de quelques grues au centre-ville, un symbole de vitalité et de croissance économique disparu de ce quartier depuis la construction du Palais de justice et des édifices à bureaux situés aux intersections King-Belvédère et Belvédère-Frontenac, il y a déjà une dizaine d'années.

12 M \$ pour moderniser l'usine American Biltrite, 19 M \$ pour un nouveau supermarché Loblaw et 22 M \$ pour la Kayser. Un crescendo d'investissements retentissants. Fausse illusion de renaissance? Non, résurrection lente mais assurée.

Tout ce qui vit a besoin d'un cœur qui bat. Les autorités municipales ont réanimé le centre-ville en décidant courageusement d'investir 4 M \$ pour rénover l'hôtel de ville à la fin des années 80. Rappelons-nous de l'alternative: l'édifice Gabr, à l'extrémité de la rue Wellington Nord.

Avec le recul, il est encore plus évident que le majestueux édifice de granit dont les boiseries reflètent un passé lustré symbolise mieux Sherbrooke et les valeurs de citoyens qui l'animent que le faux palais royal, habillé de tapis et de lustres ostensibles.

Un confrère journaliste de la *Voix de l'Est*, Benoit Lapière, soulève un débat pertinent en mettant en opposition le recyclage de la Kayser à Sherbrooke et la démolition de l'ancienne Granby Elastic Web, rasée en décembre. Sherbrooke fait la leçon à Granby, titrait la *Voix de l'Est* à la une de son édition d'hier.

vestir dans le patrimoine, c'est leur choix, mais ils ont 140 millions de dettes aussi», a commenté le maire Michel Duchesneau. Point de vue qui dévoile l'autre côté de la médaille.

Mais quel sera le legs le plus précieux et le plus durable: un bas de laine de quelques milliers de dollars constitué à partir des réductions de taxes municipales.

Sur les 22 M \$ investis dans la Kayser, la Ville contribuera pour un peu moins de 2 M \$. La participation totale des trois paliers de gouvernements représente 40 % des investissements et la proportion est moindre en excluant la portion du Musée de la nature et des sciences. Le recyclage de la Kayser est un partenariat exemplaire.

Bien sûr, rares sont les investisseurs qui n'ont à contrecourant. Il a fallu recommencer plusieurs fois pour convaincre de l'attrait du centre-ville, rallonger la mèche de ceux qui auraient préféré un nettoyage du site à la dynamique. Mais additionnons les interventions réussies: l'hôtel de ville, le Granada, le Musée des Beaux-arts, la Place Paton, bientôt la Kayser. Le centre-ville se taille un nouveau visage dans la pierre et le marbre.

Du haut de la côte Marquette, le Séminaire de Sherbrooke écrase littéralement les édifices de la rue Frontenac avec sa structure imposante. En ajoutant deux étages à la Kayser, cet effet psychologique sera contré. La rue Frontenac perdra ses complexés.

Sherbrooke a seulement 200 ans d'histoire. Nos entreprises transigent de plus en plus outre-mer, dans des pays habités depuis 500, 1000 et 2000 ans, où les vestiges ayant résisté aux intempéries, aux guerres et autres dévastations sont précieusement conservés. Lorsque l'occasion se présentera, ces clients commerciaux ayant hérité de longues traditions de protection de la richesse patrimoniale seront nos invités. L'authentique de notre ville sera toujours plus séduisant que le cosmétique.

Où étaient réunis les peuples du monde pour les célébrations du millénaire? Au pied des pyramides d'Égypte ou de la Tour Eiffel. En Angleterre, en Allemagne, en Autriche, dans toutes les capitales du monde, les gens étaient massés devant leurs monuments patrimoniaux, carte de visite internationale. Sherbrooke mise sur une recette qui mijote lentement. Mais on bâtit sur du solide quand on reconstruit sur les fondations du passé.

## Granby démolit et Sherbrooke sauve

Un autre bâtiment industriel recyclé

C'est qu'on ne trouve pas le moyen de faire à Granby en ce changement de millénaire ce que Granby a fait à Sherbrooke, où une vieille usine de textile sera recyclée avec l'aide de la Ville et convertie en musée et en résidence pour aînés, dans le cadre d'un projet global de 22 millions.



Benoit Lapière

L'ancienne Kayser, une manufacture de bas de nylon datant de la fin des années 1920, était désaffectée depuis 1988 et la Ville de Sherbrooke tentait depuis plusieurs années d'initier un projet de conversion.

Le vieux complexe industriel a finalement intéressé le promoteur Eddy Savoye, de Contrecoeur, qui a construit au Québec des centaines de logements pour retraités. Il envisage d'ailleurs de mettre en chantier un projet de 15 millions à Granby, rue Denison Est, pas très loin des ruines de l'ancienne Granby Elastic Web, démolie en décembre.

Important  
Joint hier à Sherbrooke où il a donné une conférence de presse, M. Savoye a mentionné qu'il avait appris comme tout le monde la démolition de l'Elastic Web.

Il a mentionné qu'il avait exami-



Pendant qu'à Granby, les passants ont les débris de l'Elastic Web comme décor pour le changement de millénaire, à Sherbrooke, on annonce le sauvetage de l'ancienne usine Kayser, de la rue Frontenac. Deux villes, deux réalités.

né ces bâtiments à quelques reprises pour voir s'ils pouvaient les transformer en résidences, mais on les regarde toujours parce que certaines particularités les avaient fait reculer. «Il faut par exemple que tu puisses sortir des balcons et là, ce n'était pas possible, les bâtisses étaient trop près de la rue. Mais d'autres auraient pu voir des choses que je n'ai pas vu et trouver à les utiliser. Nous, on est plein de souvenirs, on veut mieux les garder. C'est important», insiste-t-il.

Projet  
À Sherbrooke, le Groupe Savoye s'est porté acquéreur des deux tiers de l'ancienne Kayser et pré-

voit aménager 182 logements, un investissement de l'ordre de 13 millions. Un musée des sciences et la nature sera implanté dans l'autre partie du bâtiment par son propriétaire, le Musée du Séminaire. L'institution obtiendra 3,8 millions du gouvernement fédéral et 2,3 millions du gouvernement du Québec, en plus d'une subvention de 650 000 \$ depuis longtemps promise par la Ville de Sherbrooke.

Priorité  
Le maire Jean Perrault explique que le recyclage des bâtiments patrimoniaux à l'abandon au centre-ville est une priorité à Sherbrooke, d'où les efforts considérables de la Ville dans un dossier comme celui de la Kayser.

«Il est à l'ordre du jour du conseil depuis cinq ans et nous sommes extrêmement heureux qu'il me soit attribué pour le centre-ville, c'est extraordinaire. Vers 1985, il y a eu aussi le recyclage de la Paton, au coin de King et Belvédère; c'est la Ville qui avait levé ce dossier-là aussi», poursuit le maire Perrault.

En matière de protection du patrimoine bâti, de toute évidence, les élus de Granby voient les choses autrement. Et pour le maire Michel Duchesneau, c'est une simple question de priorités.

«On a les mêmes préoccupations qu'à Sherbrooke mais il y a des choix à faire et ici, le choix, on a été d'éliminer la dette: on a mis la santé économique en priorité à Sherbrooke, s'ils veulent investir dans le patrimoine, c'est leur choix, mais ils ont 140 millions de dettes aussi», lance-t-il.

## L'urgence de Sainte-Croix croit avoir traversé le pire

Charlaine LAPLANTE

Drummondville

L'Hôpital Sainte-Croix de Drummondville fait face, comme à chaque année, à une période de débordement à l'urgence. Cependant, la situation ne semble pas vouloir s'aggraver.

«Nous avons 31 patients à l'urgence sur une possibilité de 14. Dix personnes sont en attente d'hospitalisation. Des lits tampons servent à 21 patients. L'unité de débordement accueille 14 personnes. La situation se maintient», explique Blaise Desrosiers, directeur des soins infirmiers à Sainte-Croix.

Ainsi, les autorités de l'Hôpital affirment que la situation est pire que l'année dernière à pareille date.

«L'urgence a commencé à déborder plus tôt cette année. Déjà, à partir de Noël l'afflux a commencé. D'habitude, nous vivons cette situation seulement à partir de janvier. Cependant, grâce à la mise en place de l'unité de débordement le 1er janvier dernier, nous sommes vraiment mieux organisés cette fois-ci pour faire face à ce flot de patients», commente le directeur des soins infirmiers.

Selon Blaise Desrosiers, beaucoup de personnes âgées sont au nombre des visiteurs de l'urgence. Les maladies pulmonaires et la grippe sont évidemment les problèmes les plus fréquemment rencontrés.

Par ailleurs, à notre passage dans la salle d'attente de l'urgence de l'Hôpital, un peu avant l'heure du souper, tout semblait relativement calme. Une douzaine de personnes prenaient leur mal en patience.

«Ça fait 2h30 qu'on attend. Ma blonde est enceinte et elle fait de la fièvre. Nous allons sûrement passer bientôt. On peut dire que ça va assez bien à Drummond. Mardi soir, nous sommes allés à l'Hôpital Saint-Luc à Montréal et nous avons attendu plus de 6 heures. C'était l'enfer là-bas», raconte Christian Leclerc.

«Moi aussi ça fait 2h30 que j'attends. On m'a dit que je verrais un médecin d'ici une heure. J'ai une grippe et ça fait trente-six heures que je n'ai pas dormi. Je trouve que ça va assez bien ici. J'ai déjà attendu huit heures à Sorrel», explique Christian Lamontagne.

Luc Brouillard, de Drummondville, trouve l'attente un peu moins confortable.

«J'ai été classé urgent. J'ai des plaques sous la peau et ça fait mal. J'ai une urine prise de sang rapidement mais je dois attendre les résultats de l'analyse.

J'aurais vraiment préféré attendre couché sur une civière mais il n'y a plus de place», déplore-t-il.

À 16h15, Diane Laplante est arrivée avec son petit garçon de 7 mois. Il a la grippe et des problèmes d'asthme.

«On nous a dit qu'il y aurait une heure d'attente. Même si c'est plus long, on est prêt à patienter. À la clinique, c'est complet et le médecin de Nicolas travaille à l'urgence. Ici, c'est comme d'habitude. Il n'y a ni plus ni moins d'attente», commente la maman, bouteille de lait à la main.

Jean-François Taillon a eu un accident d'automobile hier matin. Il s'est présenté à l'urgence à 13h pour des douleurs aux côtes. Il a rencontré le médecin à 16h15. Sa conjointe, Marie-Eve Dupré, affirme ne pas constater, de prime abord, de situation particulière à l'urgence.

«Toutes les fois que je suis venue ici, il y avait à peu près le même nombre de personnes qu'aujourd'hui», soutient-elle.

## Situation «raisonnable» au CUSE

Fleurimont

L'Estrie résiste au chaos qui secoue présentement les hôpitaux de Montréal et même de Drummondville, évitant ainsi les visions de civières dans les corridors et les trop nombreux patients pour la capacité des salles d'attente.

Aux deux urgences du Centre universitaire de santé de l'Estrie, la situation était qualifiée de «raisonnable» hier, en fin d'après-midi.

«Les patients sont vus rapidement par un médecin et il n'y a pas vraiment d'attente, relate Pierre Lafleur, porte-parole du CUSE. Ce qui nous aide, je crois, c'est qu'on s'est donné les moyens pour agir vite, de façon à rouvrir rapidement des lits si la mesure s'impose, ce que ne peuvent peut-être pas faire les hôpitaux de Montréal.»

M. Lafleur rapporte du coup que moins de un pour cent des patients doivent séjourner 48 heures ou plus à l'urgence avant d'être examinés par un médecin du CUSE.

Au cours de la journée d'hier, la situation a d'ailleurs été relativement stable aux deux urgences. Au site Fleurimont, 16 patients étaient allités sur des civières en fin d'après-midi et cinq d'entre eux étaient en attente d'une hospitalisation. Là-bas, la capacité est de 22 patients sur des civières.

À Bowen, il y avait 18 patients sur des civières, pour une capacité de 20 lits, dont un seul était en attente d'une hospitalisation. Les personnes qui s'y rendaient devaient patienter environ deux heures avant d'être vues par un médecin, tandis qu'à Fleurimont, il n'y avait pas d'attente du tout.

Plus tôt en avant-midi, moment généralement tranquille à l'urgence selon M. Lafleur, trois patients reposaient sur des civières à Bo-

wen tandis qu'il y en avait 12 à Fleurimont.

«Les gens que nous recevons se présentent pour des malaises très variés, un peu de tout, mais avec une pointure pour les problèmes cardiaques», relate M. Lafleur.

La fin de semaine qui arrive permet par ailleurs de croire que la situation pourrait demeurer stable jusqu'à lundi matin, à moins qu'il n'y ait de cas graves d'ici là.

C'est que généralement, les médecins donnent des congés en plus grand nombre la fin de semaine venue, ce qui permet de rendre plus de lits disponibles.

«Peu avant Noël et pendant la période des fêtes, entre Noël et le Jour de l'An, on a connu un plus gros achalandage, mentionne aussi M. Lafleur. Mais on a essayé de traiter les cas rapidement parce que pour nous, même un seul patient dans un corridor est un patient de trop. Je lève d'ailleurs mon chapeau au personnel qui a mis beaucoup d'efforts, surtout pendant les périodes de pointe.»

À Montréal, on rapportait encore hier que les urgences étaient engorgées et que plusieurs patients devaient être allités sur des civières, dans les corridors.

**LE CENTRE D'ACTIVITÉS DES 50 ANS ET PLUS INSCRIPTIONS HIVER 2000**



Tous les mardis à Sherbrooke au 1325, rue Conseil

Tous les jeudis à Asbestos au 300, boul. Morin

Réalisez votre rêve avec René

COURS de GUITARE

INF. et INSCRIPTION : René Gilbert (819) 879-4774

Méthode rapide - À l'oreille pour les 7 à 77 ans

Guitares disponibles pour location

Début des cours à Sherbrooke, Mardi 11 janvier

Début des cours à Asbestos Jeudi 13 janvier

- Débutants : de 18 h à 19 h
- Intermédiaires : de 19 h 30 à 20 h 30
- Avancés : de 21 h à 22 h

# Les disparus de 1999

## Charles Marion trouve enfin le repos qu'il a tant cherché

**NDLR** - Plusieurs figures marquantes de l'actualité en Estrie sont disparues au cours de la dernière année. *La Tribune* rappelle aujourd'hui leur départ prématuré.

Sherbrooke

Dans des circonstances dramatiques et même précoces, devrait-on ajouter même s'il était âgé de 78 ans, M. Charles Marion était trouvé sans vie dans sa maison de campagne la villa Mon repos, dans le 1<sup>er</sup> rang de Stoke, le jeudi 2 décembre 1999.

Tout comme les circonstances de l'incroyable enlèvement dont il avait été victime, le samedi soir 6 août 1997, dans cette même villa de campagne, la nouvelle du décès a semé la stupeur et a fait le tour du Québec dans le temps de la dire.

Les ravisseurs de M. Marion, responsable des prêts dans une caisse populaire du quartier Est de Sherbrooke, réclamaient un million de dollars de rançon pour la libération de leur otage.

Après des tentatives de remise, une série de communiqués semés un peu partout à Sherbrooke, des négociations par le biais des médias puis à la fin directement avec la famille, les kidnappeurs acceptèrent une somme de



Charles Marion

50 000 \$ en coupures de 20 \$, recueillie et livrée par la famille, pour affranchir leur otage.

C'est cette même rançon qui, huit mois plus tard, causera la perte des ravisseurs avec l'arrestation-surprise d'un des ravisseurs. Les événements prennent encore des mois à dénouer, voire des années, pour que tous reconnaissent l'innocence de la victime que l'on croyait impliquée dans son propre enlèvement.

Le jeudi 27 octobre 1977, vers 20 h 15, soit 24 heures après la remise de rançon, Charles Marion, après un transport en motocyclette, a été abandonné sur un terrain près de l'aéroport de Sherbrooke, à East Angus.

Lors des funérailles de M. Marion, célébrées en l'église Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke, le mardi 7 décembre 1999, son petit-fils Philippe a rendu un hommage dont voici quelques extraits: «Déjà cinq jours que tu nous a quittés de façon dramatique pour aller chercher ailleurs la paix de l'esprit et du cœur. Cette paix que la vie t'avait refusée depuis ta sortie de l'abri souterrain où tu avais été séquestré durant 82 jours... Mon ami Charles, ces derniers 22 ans ont été pour toi un combat continu. Tu t'es battu contre les séquelles psychologiques de cette longue séquestration. Tu t'es battu contre cette envie de t'isoler, contre ce besoin de pleurer, contre cette frustration de n'avoir pas pu récupérer complètement la fierté de ton nom... Mon ami Charles, l'énergie et l'amour que tu as mis dans ce combat de tous les jours font aujourd'hui l'admiration de tes enfants, de ta famille et de tes amis...».

Plus que tout autre souvenir, c'est ce dont il faut se rappeler de cet homme qui s'est fait ravir non seulement 82 jours par captivité mais 22 ans de vie.



Richard Lacasse



Richard Labonté

## Le monde sportif sherbrookois perd deux grands entraîneurs

Sherbrooke

L'année 1999 aura réclamé un lourd tribut aux sportifs sherbrookois en cette fin de millénaire.

La maladie s'est attaquée sournoisement à deux chefs de file, deux des meilleurs entraîneurs sherbrookois à l'automne 1999. Richard Labonté nous a quitté le 7 octobre 1999 tandis que Richard Lacasse passait à un monde meilleur quelques semaines plus tard, le 15 novembre 1999.

Tous deux auront laissé le souvenir de brillants éducateurs, pour qui le sport était le moyen de parvenir à une fin. Tous deux auront laissé un héritage de recherche de la perfection, du dépassement de soi. Tous deux auront laissé l'image de gagnants, sur le terrain oui, mais aussi dans la vie de tous les jours.

Tous deux ont affronté la maladie avec courage. Leur longue agonie leur aura permis de voir une nouvelle facette de la vie qu'ils ont fait découvrir à leur entourage.

Tous deux ont laissé de nombreux amis et les membres de leur famille,

pour pleurer leur perte.

Richard Labonté a été emporté par la maladie de Lou Gehrig. Durant plusieurs années il a vu ses membres et ses organes cesser de fonctionner un à un, mais en tout temps il a conservé le courage. Jusqu'à la fin, il a toujours été prêt à aider ses filles et les entraîneurs de volleyball qui lui ont succédé pour poursuivre son œuvre.

Le cancer du foie a emporté Richard Lacasse, mais celui-ci aura eu le temps de dire à ses élèves du Séminaire Salésien, à ses joueurs de baseball des Bombardiers et des Athlétiques de Sherbrooke de même qu'à ses amis de faire savoir aux gens de leur entourage qu'ils les aiment. Un message que la gêne nous empêche trop souvent de livrer aux gens qui nous entourent.

C'est le message d'amour que Richard Lacasse aura laissé avant de nous quitter.

Richard Labonté et Richard Lacasse sont partis en laissant derrière eux un riche héritage dans la communauté de la région sherbrookoise.

## «L'apôtre de la charité» laisse un grand vide

Sherbrooke

Le 10 novembre, Sherbrooke perdait celui qu'on a baptisé «l'apôtre de la charité». M. Arthur Laforest est décédé à l'âge de 76 ans à la suite de malaises suivant un accident cardio-vasculaire survenu quelque temps auparavant.

Homme apprécié mais aussi homme controversé, M. Laforest laisse l'image de celui qui aidait «ses» pauvres et qui

n'hésitait pas à se rendre sur les lieux des incendies pour secourir ceux qui venaient de perdre leurs biens.

Jusqu'au derniers mois de sa vie, malgré les difficultés physiques qui l'accablaient, il gardait en lui cette volonté d'aider les autres, ont signalé ses proches.

Arthur Laforest aura porté pendant plus de 20 ans l'uniforme de l'organisation de l'Armée du Salut. Après un différend avec l'organisme, il a fondé Arthur et son œuvre.



Arthur Laforest

## Jean-Jacques Bégin aura lutté jusqu'à la toute fin

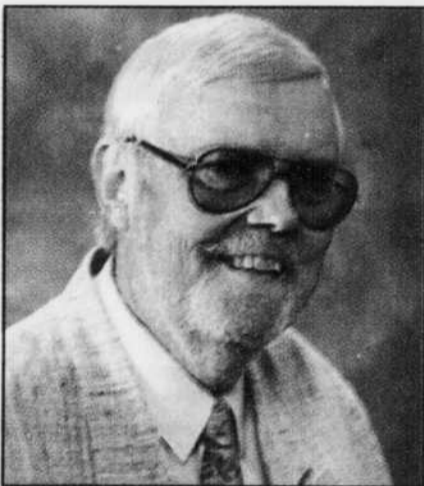
Sherbrooke

Bénévole infatigable et combattant acharné, Jean-Jacques Bégin s'est éteint le 21 octobre 1999, à l'âge de 58 ans.

Aux prises avec l'insuffisance rénale depuis une vingtaine d'années, Jean-Jacques Bégin a collaboré avec Richard Tremblay pour fonder l'Association canadienne des dons d'organes (ACDO), en 1984. Il a également donné beaucoup de temps et d'énergie à la Fondation canadienne des maladies du rein.

Avant de contribuer à faire avancer la cause des dons d'organe, Jean-Jacques Bégin a mené une belle carrière au sein du milieu scolaire, notamment comme directeur d'école. La maladie l'avait forcé à quitter ses fonctions.

Également auteur, journaliste et animateur de radio, Jean-Jacques Bégin a surtout marqué la région par sa ténacité, son optimisme et son moral de fer malgré la maladie.



Jean-Jacques Bégin

## Un départ des plus précipités pour Carmen Juneau

Sherbrooke

L'annonce du décès de la mairesse de Windsor Carmen Juneau a pris l'Estrie et même le Québec par surprise. C'était au matin du 18 juin 1999. Quelques heures plus tôt, la dame âgée de 64 ans venait de décéder à la suite d'un infarctus.

La nouvelle a vite fait le tour de la région et même du Québec. Mme la mairesse avait consacré les 20 dernières années de sa vie à la politique active et aux gens de sa région, tout en élevant une famille de six enfants avec son époux Armand.

Après s'être impliquée auprès de sa communauté, Carmen Juneau a fait le saut en politique provinciale en devenant députée du Parti québécois du comté de Johnson, de 1981 à 1994.

Son décès a provoqué de nombreuses réactions, autant des gens appartenant à son option politique que de ceux du camp adverse. Très tôt, des voix se sont élevées pour réclamer que Windsor immortalise son nom.



Carmen Juneau

## L'important, c'est de ne pas se faire prendre

Saint-Élie-d'Orford

«Tas le droit de conduire... mais il ne faut pas que tu te fasses «pôgner!»»

Certains automobilistes ne manquent pas de couleurer dans leurs propos quand ils se font intercepter par les policiers.

Vers 1 h 50, mardi, route 220, à Saint-Élie-d'Orford, des patrouilleurs du Service de police de la région sherbrookoise ont effectué l'interception d'un automobiliste dont ils savaient le permis sanctionné.

Âgé de 62 ans, de Sherbrooke, l'homme présentait les symptômes de l'ivresse. Il venait tout juste de quitter

le parc de stationnement d'un bar.

Aux policiers qui lui faisaient la mise en garde en vue de son arrestation pour capacité de conduire affaiblie, il a lancé tout de go: «Il ne me restait que cinq mois avant de ravoir mon permis» puis il a ajouté: «Tas toujours le droit de conduire mais il ne faut pas que tu te fasses «pôgner!»»

Il avait déjà anticipé le mur de problèmes auquel il serait acculé, étant déjà passé par là.

Les échantillons d'haleine ont révélé des teneurs de 158 et de 153 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang. L'avis de récidive s'est automatiquement ajouté aux difficultés en cours et pour la Cour.

*Accusé de conduite avec capacités affaiblies ayant causé des blessures*

## Dany Lapierre sera vite fixé sur le sort que lui réserve le juge

Sherbrooke

Le tribunal a réservé les lundi et mardi, 7 et 8 février, pour entendre le procès devant juge seul de Dany Lapierre, âgé de 23 ans, qui avait été impliqué dans un accident de la route avec blessés, le mardi 21 décembre dernier, route 147, à Huntingville.

Lapierre est accusé de capacité de conduite affaiblie ayant causé des blessures à Mme Francine Dupont et à M. René Jubinville, de conduite dangereuse ayant causé des blessures aux deux

mêmes personnes et de capacité de conduite affaiblie avec un taux d'alcoolémie supérieur à 80 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang.

L'accusé a franchi l'étape de l'enquête préliminaire devant le juge Michel Côté, de la Cour du Québec, mercredi dernier, au palais de justice de Sherbrooke.

Le procureur Paul Crépeau avait appelé à la barre huit témoins dont les deux personnes blessées et trois témoins indépendants qui ont tous affirmé que Lapierre roulait très vite.

Les autres témoins étaient deux patrouilleurs du Service de police

de la région sherbrookoise et le passager de Lapierre.

L'accusé aurait même admis aux témoins avoir circulé à 140 kilomètres-heure parce que son accélérateur était coincé.

Quoi qu'il en soit, Lapierre qui est représenté par le défenseur Jean-Marc Bénard est détenu depuis le soir de l'accident. C'est pourquoi la Cour s'est efforcée de tenir le procès à la date la plus rapprochée.

Lapierre est déjà en attente de jugement pour ivresse au volant, cause qui doit revenir devant le tribunal le lundi 10 janvier.

## À l'ombre pour avoir servi de chauffeur au voleur malchanceux

Sherbrooke

Pour avoir servi de chauffeur à l'auteur de deux vols qui ont tourné court, un individu a essuyé 14 mois d'incarcération.

Le juge Michel Côté, de la Cour du Québec, a infligé cette peine à Dany Lemelin, âgé de 37 ans, après qu'il eut reconnu sa culpabilité à deux accusations de complicité après le fait.

Représenté par le défenseur Patrick

Fréchette, Lemelin a vu la sentence s'alourdir de quatre mois car, le 11 novembre 1999, il avait été condamné à six mois de prison avec sursis pour une affaire de fraude.

Le procureur Paul Crépeau devait soumettre une requête pour révoquer le sursis.

La défense a reconnu, dans les circonstances, que la requête allait être accordée. Comme il restait quatre mois à purger dans la société, il était prévu que ces quatre mois allaient être égrec-

nés à l'intérieur des murs et s'ajoutaient aux 14 mois de détention pour la complicité après le fait.

Tant qu'à faire maison nette, Lemelin a également plaidé coupable à l'accusation de capacité de conduite affaiblie. Il était sous l'effet de l'alcool quand il a conduit son compère et l'a attendu sur les lieux des deux délits.

Son compère, Danny Labelle, âgé de 36 ans, avait écopé la veille deux ans de prison pour avoir admis sa participation aux vols qui ont pratiquement

échoué.

Rappelons que les deux délits ont été perpétrés à dix minutes d'intervalle dans la nuit du 2 janvier, dans le quartier Est de Sherbrooke.

Il y avait eu une première halte au dépanneur Couche-Tard, 1575 de la 12<sup>e</sup> Avenue Nord. Il n'était pas question pour le commis de remettre le contenu du tiroir-caisse. Il y a eu halte au dépanneur-poste d'essence Ultramar, 421 rue King Est. Encore là, pas question pour le commis d'ouvrir sa caisse.

Le voleur est alors reparti avec le présentoir de billets de loterie.

Dans les minutes qui ont suivi, les patrouilleurs du Service de police de la région sherbrookoise croisaient et cueillaient les deux suspects.

La procureure Hélène Fabi et le défenseur Jean Leblanc avaient suggéré une période de détention de deux ans pour Labelle qui, lui aussi, était hypothéqué d'antécédents judiciaires nombreux.